

## TABLEAU DES PRESTATIONS

Actes	Multi Santé	Vita Santé	Prémi Santé
<b>Hospitalisation court séjour et soins de suite et réadaptation</b>			
<b>Honoraires chirurgicaux</b>	Règlement fédéral hospitalier	Règlement fédéral hospitalier	100 %
<b>Frais de séjour</b>	Règlement fédéral hospitalier	Règlement fédéral hospitalier	100 %
<b>Forfait journalier</b>	13 € par jour (9 € en psy)	13 € par jour (9 € en psy)	13 € par jour (9 € en psy) avec une franchise de 3 jours/séjour limitée à 30 jours/an
<b>Chambre particulière</b>	Règlement fédéral hospitalier	Application du règlement fédéral hospitalier dans les établissements conventionnés MFP, sinon NEANT	Non
<b>Frais d'accompagnant</b>	Règlement fédéral hospitalier	Application du règlement fédéral hospitalier dans les établissements conventionnés MFP, ou forfait de 25 €/jour	Non
<b>Frais de transport</b>	100 %	100 %	95 %
<b>Soins courants</b>			
<b>Consultations de généralistes</b>	100 %	100 %	100 %
<b>Consultations de spécialistes</b>	100 % jusqu'à 33 € par consultation (pour celles prise en charge par le R O sur la base de 23 € )	100 %	100 %
<b>Consultations d'ostéopathie médicale de praticiens adhérent au protocole groupe initiatives mutuelles</b>	Non	3 consultations prises en charge chaque année à hauteur de 15 € par consultation	Non
<b>Analyses médicales</b>	100 %	100 %	100 %
<b>Actes de radiologie</b>	100 %	100 %	100 %
<b>Auxiliaires médicaux</b>	100 %	100 %	100 %
<b>Maternité</b>			
<b>Prévention dentaire</b>	Non	Forfait selon tarif négocié MFP/CNSD	Non
<b>Bilan acoustique du nouveau né non pris en charge par la SS</b>	23 €	23 €	Non
<b>Amniocentèse non prise en charge par la SS</b>	185 €	185 €	Non
<b>Pharmacie</b>			
<b>Si prise en charge à 65 % par la SS</b>	100 %	100 %	100 %
<b>Si prise en charge à 35 % par la SS</b>	100 %	70 %	35 %
<b>Vaccins non pris en charge</b>	Frais réels	Frais réels	Non
<b>Contraceptif oral non pris en charge par la SS</b>	Non	36 €/an	Non
<b>Cures thermales</b>			
<b>Honoraires</b>	100 %	95%	70%
<b>Frais d'établissement</b>	100 %	95%	65%
<b>Frais d'hébergement</b>	100 %	95%	65%
<b>Frais de transport</b>	100 %	95%	65%
<b>Appareillage</b>			
<b>Grand appareillage et orthopédie acceptés</b>	200%	200%	100%
<b>Location d'appareil</b>	135%	135%	65%
<b>Petit appareillage</b>	135%	135%	65%
<b>Prothèses capillaires</b>	160%	160%	100%
<b>Prothèses mammaires</b>	160%	160%	100%

<b>Acoustique</b>			
<b>Bénéficiaire de moins de 20 ans. Prothèses auditives prescrites par appareil</b>	170%	170%	100%
<b>Bénéficiaire de plus de 20 ans. Prothèses auditives prescrites par appareil</b>	700 €	550 €	100%
<b>Fournitures et accessoires</b>	170%	170%	65%
<b>Optique</b>			
<b>Monture</b>	50 € de forfait annuel	50 € de forfait annuel	100%
<b>Verres unifocaux</b>	De 35 € à 60 €	De 28 € à 48 €	100%
<b>Verres multifocaux</b>	De 80 € à 110 €	De 64 € à 88 €	100%
<b>Forfait amincissement à partir de 6 dioptries/verre</b>	15 € de forfait annuel	12 € de forfait annuel	Non
<b>Forfait antireflet à partir de 6 dioptries/verre</b>	15 € de forfait annuel	12 € de forfait annuel	Non
<b>Lentilles cornéennes prescrites prises en charge par œil et par an</b>	80 €	70 €	100%
<b>Lentilles cornéennes sphériques prescrites non prises en charge par œil et par an</b>	50 €	42 €	Non
<b>Lentilles cornéennes toriques et progressives prescrites non prises en charge par œil et par an</b>	75 €	65 €	Non
<b>Chirurgie réfractive (kératotomie) par œil</b>	250 €	250 €	Non
<b>Dentaire</b>			
<b>Soins dentaires</b>	100%	100%	100%
<b>Inlay core et inlay core avec clavette</b>	100%	100%	100%
<b>Prothèses dentaires provisoires sur dents visibles</b>	30,49 €	30,49 €	Non
<b>Carnet de santé dentaire visite annuelle</b>	Non	Selon tarif négocié dans le cadre du protocole MFP/CNSD	Non
<b>Examen de dépistage de la maladie parodontale</b>	Non	Selon tarif négocié dans le cadre du protocole MFP/CNSD	Non
<b>Traitement de la maladie parodontale</b>	Non	Selon tarif négocié dans le cadre du protocole MFP/CNSD	Non
<b>Prothèses dentaires prises en charge dans le protocole MFP/CNSD</b>	Selon tarif négocié dans le cadre du protocole MFP/CNSD	Selon tarif négocié dans le cadre du protocole MFP/CNSD	100%
<b>Prothèses dentaires hors protocole MFP/CNSD</b>	204,10 €	204,10 e	100%
<b>Appareil 1 à 3 dents à complet</b>	De 395,15 € à 1455,85 €	De 325,15 € à 1215,85 €	100%
<b>Plaque base métallique</b>	200 €	200 €	100%
<b>Implantologie</b>	350 € de forfait annuel	280 € de forfait annuel	Non
<b>Prothèses dentaires fixes sur implant</b>	250 € par prothèse	200 € par prothèse	Non
<b>Orthodontie acceptée</b>	483,50 € par semestre	483,50 € par semestre	100%
<b>Orthodontie refusée</b>	200 € par semestre	Non	Non
<b>Services</b>			
<b>Garanties prévoyance</b>	Incapacité, invalidité, dépendance, rente survie, décès		
<b>Garanties d'assistance</b>	Aide à domicile, garde d'enfants, soutien scolaire : en cas d'événement imprévu lié à la santé, dès le 1 <sup>er</sup> jour et durant 30 jours Dans les autres cas : services proposés par les correspondantes ou la plateforme santé-services		
<b>Aides financières</b>	Oui	Oui	Oui si circonstance exceptionnelle à caractère social
<b>Caution immobilière</b>	Oui	Oui	Non
<b>Offres privilégiées par partenaires (AMF,BMF...)</b>	Oui	Oui	Oui

Quelle que soit la formule choisie vous pouvez bénéficier de :

### **Plate-forme santé services :**

Accessible de 9h à 18 h du lundi au samedi :

**0 826 826 300 (0,15 € la minute)**

*Se munir de son n° de sécurité sociale*

Elle permet:

- Le suivi du remboursement de sécurité sociale et de mutuelle (*se munir du code confidentiel inscrit sur le dernier décompte de remboursement*).
- Le calcul du reste à charge sur les devis dentaires et optique.
- L'orientation entre praticiens, établissements hospitaliers et de soins (tarifs, dépassements d'honoraires...)
- Une information santé et des conseils en prévention.
- Une information et une orientation sur les services de proximité.
- Une information sur le contrat mutualiste.

### **IMA Assistance à domicile**

7j/7 et 24h/24

**05 49 34 80 44** (coût d'une communication nationale)

#### **En cas d'hospitalisation suite à accident ou maladie :**

Prise en charge des enfants de moins de 18 ans et des ascendants vivant sous le toit de l'assuré.

#### **Au premier jour d'hospitalisation :**

- Organisation du déplacement d'un proche par aller et retour en France métropolitaine ou transfert de l'enfant ou ascendant chez un proche.
- Organisation éventuelle si la proposition précédente ne peut être mise en place, d'une garde à domicile ou chez une assistante maternelle (30 heures maxi sur un mois).

#### **Hospitalisation de plus de 2 jours :**

- Prise en charge du déplacement d'un proche au chevet (A/R en France métropolitaine et hébergement pour 2 nuits).
- Venue d'une aide ménagère à domicile (2H/jour d'immobilisation dans la limite de 30H/2 mois).
- Transfert et/ou hébergement des animaux familiers en pension pour une durée d'un mois.

#### **Séjour en maternité :**

- Au 9<sup>ème</sup> jour prise en charge de la garde des enfants et venue d'une aide ménagère.

#### **Immobilisation sur prescription, à domicile de plus de 5 jours :**

Dès le 1<sup>er</sup> jour :

- Garde des enfants et ascendants .
- Déplacement d'un proche à domicile.
- Venue d'une aide ménagère.
- Garde des animaux domestiques.

#### **Enfant malade ou accidenté pendant une durée prévisible de plus de 2 jours :**

- Déplacement d'un proche.
- Garde à domicile.
- 

**Si immobilisation supérieure à 14 jours :**

- Organisation de cours particuliers à domicile.

**Décès d'un bénéficiaire :**

- Organisation d'obsèques.
- Garde des enfants ou ascendants.
- Assistance pour les tâches ménagères.
- Garde des animaux.

**Transport en ambulance :**

- Hors urgence médicale et sur prescription : organisation du transport en ambulance ou VSL du domicile à l'établissement de soins (les frais restant à charge du bénéficiaire).

**Livraison de médicaments :**

- Recherche de la pharmacie et livraison (le coût des médicaments reste à charge du bénéficiaire)